

COMMENT AIDER SON ENFANT ?

- **Prendre le temps chaque jour** d'échanger avec lui sur sa journée.
 - **L'aider à s'organiser**, surtout en début d'année et à anticiper son travail scolaire (fiches, révisions...).
 - **L'aider à construire son parcours d'orientation**. N'hésitez pas à rencontrer le/la professeur.e principal.e et le/la conseiller.e d'orientation du lycée, à vous documenter en ligne ou lors de salons.
 - **Inciter votre enfant à ne pas se coucher trop tard**, les jeunes ont besoin de sommeil. Couper son portable la nuit est vital.
 - **Ne pas attendre que les difficultés s'installent** pour rencontrer le professeur principal ou un enseignant, de façon régulière.
 - **Solliciter le CPE, Conseiller Principal d'Education**, pour tout ce qui concerne la vie dans l'établissement (retards, absences, harcèlement, menaces, etc.).
- **Numéro de tél. gratuit national Stop harcèlement scolaire : 3020**

LYCÉEN ÉTRANGER

Votre enfant n'a pas la nationalité française, n'est pas ressortissant européen ? S'il n'a pas de titre de séjour valide, il risque d'être expulsé du territoire dès sa majorité (18 ans). La FCPE est membre du Réseau Éducation Sans Frontières (RESF) qui informe les jeunes et leurs parents sur leurs droits et peut les accompagner bénévolement dans leurs démarches. **Contact : resf34@resf34.org**
www.educationsansfrontiere.org

(CHOISISSEZ LA FCPE !

- La FCPE est une **association indépendante, reconnue d'utilité publique**.
- La FCPE est la **1^{ère} association de parents d'élèves** (280 000 adhérents) pour ses résultats aux élections des représentants de parents d'élèves.
- La FCPE **représente tous les parents à tous les niveaux de l'Éducation Nationale** : de la maternelle au lycée, de la mairie au département et à la région, jusqu'au niveau national (Conseil Supérieur de l'Éducation).

BONNE ANNÉE SCOLAIRE 😊

FCPE 34 : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques de l'Hérault
Bat 9 La butte Richemond - 27 rue Savorgnan de Brazza - 34070 Montpellier
Tél : 04.67.69.02.47 - cdpe34@gmail.com



CDPE 34 - 08/2020 - © Photo : Monkey Business Images - Graphisme J. Paris



BIENVENUE AU LYCÉE !

PROFESSIONNEL / DES MÉTIERS

Fédération des **C**onseils de **P**arents d'**E**lèves des écoles publiques

Parents d'élèves, rejoignez-nous ! www.fcpe34.org

CE QUI CHANGE AU LYCÉE PROFESSIONNEL

L'organisation et les méthodes de travail sont différentes de celles connues jusqu'à présent. Le rythme est structuré : 35 h par semaine, 8 h maxi par jour. Le jeune se familiarise avec le milieu professionnel. La voie professionnelle doit permettre à chaque élève la poursuite d'étude et une formation tout au long de la vie. La Région finance les lycées.

La réforme du lycée professionnel

Mise en place progressive depuis la rentrée 2019, 14 familles de métiers seront proposées à la rentrée 2021. La formation en lycée professionnel va permettre une offre de parcours plus individualisée. **Le bac Pro et le CAP peuvent être préparés soit par la voie scolaire dans un lycée professionnel ou soit par la voie de l'apprentissage dans les centres de formation d'apprentis publics (CFA) ou privés. L'accompagnement y est personnalisé.** Chaque élève est accompagné par l'équipe éducative, notamment le professeur principal, pour construire ses choix d'orientation et consolider ses savoirs fondamentaux. Cela permet aussi de **lutter contre le décrochage scolaire et la sortie d'études sans qualification.** Un test de positionnement en maths et en français sur outil numérique a lieu en début de 1^{ère} année pour identifier les besoins et les acquis de chacun et de remédier à leurs difficultés éventuelles.

Les élèves ont un chef d'œuvre à réaliser, évalué à l'examen, qui marque un aboutissement des talents et des compétences de l'élève dans sa spécialité.

Le CAP

En fonction du rythme d'apprentissage de l'élève et sur proposition de l'équipe pédagogique, le CAP peut être obtenu en 1, 2 ou 3 ans. Il y a 192, 5 h d'accompagnement personnalisé. 12 à 14 semaines de formation en milieu professionnel selon la spécialité. Réalisation d'un chef d'œuvre sur 165 h : 87 h en 1^{ère} année – 78 h en 2^e année. Après un CAP, l'élève peut entrer dans la vie active, préparer un bac professionnel ou faire un autre CAP en un an.

Le baccalauréat Pro

Il est obtenu en 3 ans. 42 % d'enseignement professionnel, 33% d'enseignements généraux et 25% de stage en entreprise (18 à 22 semaines de formation en milieu professionnel selon la spécialité). Il y a 265 h d'accompagnement personnalisé dont 91 h en Terminale pour aider l'élève à une insertion professionnelle directe ou à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Le choix de ce module n'est pas irréversible et tout élève peut s'inscrire dans Parcoursup pour poursuivre ses études. Réalisation d'un chef d'œuvre sur 108 h : 56 h en 1^{ère} - 52 h en terminale.

La plupart des bacheliers professionnels continuent leurs études en BTS ou en mention complémentaire - diplôme national qui permet de se spécialiser après un 1^{er} diplôme sur une année supplémentaire.

Le droit de choisir son avenir

La FCPE défend l'orientation choisie par les élèves et leurs parents, élément déterminant de réussite. Pour plus d'infos sur les différentes filières : www.onisep.fr

BON À SAVOIR...

La restauration scolaire

Le FCPE revendique une restauration de qualité avec la fin de l'utilisation du plastique, privilégiant les aliments bio et locaux de qualité et qui met en valeur les protéines végétales. Le prix des repas est fixé par la Région Occitanie, selon votre quotient familial (voir « Les aides aux familles »).

La démocratie lycéenne

Le lycée offre la possibilité aux jeunes de prendre part à la vie démocratique de l'établissement. Les lycéens bénéficient du droit d'expression, d'association, de publication, de réunion... Ils les exercent dans le lycée, à travers le **CVL (Conseil de la Vie Lycéenne)**, au CA, mais aussi au niveau académique et national.

Les manuels scolaires – LoRdi – La tenue professionnelle

Grâce à la **Carte Jeune Région** en Occitanie :

- 1) **Les manuels scolaires** sont fournis gratuitement par le lycée. Les élèves ont le devoir d'en prendre soin. En cas de perte, ils doivent être rachetés sous peine de non-réinscription.
- 2) **LoRdi**, équipé de nombreux logiciels, est fourni gratuitement dans les « lycées numériques ».
- 3) Dans la plupart des lycées professionnels, l'élève doit porter **une tenue correspondant au métier qu'il prépare**. La Région fournit le 1^{er} équipement professionnel de certaines formations.

Les stages en entreprise

Appelés PMFP, ils sont obligatoires et permettent à l'élève de s'exercer en situation réelle. Recherche de stage puis préparation sont des périodes importantes.

L'ENT - Espace Numérique de Travail - Pronote

Avec vos code d'accès et mot de passe, fournis à la rentrée, ces outils en ligne vous informent sur l'emploi du temps, les absences prévues des enseignants, la date des examens blancs, les notes, les absences et retards de votre enfant...

Les aides aux familles

Pour obtenir une bourse, sous conditions de ressources, vous remplirez un dossier lors de l'inscription au lycée. Si vous êtes en grande difficulté pour faire face aux dépenses de scolarité de votre enfant (tenue, outils, transports...) vous pouvez solliciter le **Fonds Social Lycéen**. Contactez l'assistant.e social.e du lycée ou le secrétariat qui vous précisera les justificatifs à fournir.

Problèmes médicaux, PAI, PAP, PPS...

La FCPE défend l'école inclusive. Un jeune en situation de handicap ou souffrant de troubles de l'apprentissage peut bénéficier d'un dispositif d'accompagnement (PAI, PAP, PPS...). C'est aux parents de prendre contact avec le lycée pour d'éventuels **aménagements lors des cours et des examens** (dont le bac).